



CERCLE
POLYTECHNIQUE

Assemblée Générale Statutaire

17 mars 2016

Délégués présents : Thomas Defoin, Thomas Vandamme, Thomas Kawaw, Gil Bolcina, David Marotte, Sophie Hanquin, Quentin Dagnelie, Markos Hoche, Lionel Delchambre, Olivier Grosman, Pierre Pereira, Julien Garcia Arenas, Laura Oubraham, Phillipine Van Muylders, Maxime Arpigny, Mateusz Szydelko, Bastien Ryckaert, Bastien Mollet, Luis Perez Bellis, Pauline Willart, Léa Bruers, Maxime Garit, Quentin Virag, Logan Siebert, Valentine Demoulin, Olivier Hamende, Nathan Vandamme, Sacha Medaer, François Grondhout

Membres présents : Casimir Fayt

Chacune des propositions visant un même statut est mise aux votes séparément, la proposition obtenant le plus de votes favorables, ainsi qu'un minimum de 50% des votes, sera adoptée.

- **6h Cuistax**

Article 2 du ROI : " - Délégués 6h Cuistax (3) : organisent les 6h Cuistax; course de Cuistax organisée le premier mercredi du mois d'octobre sur le campus du Solbosch. Lors du deuxième quadrimestre, des cooptés 6h Cuistax sont élus afin de commencer l'organisation de l'édition suivante. Légalement ils sont non responsables, ils seront encadrés par le bureau ainsi que les délégués 6h Cuistax en poste."

Proposition 1 : Suppression des cooptations

“- Délégués 6h Cuistax (3) : organisent les 6h Cuistax; course de Cuistax organisée le premier mercredi du mois d’octobre sur le campus du Solbosch. Lors du deuxième quadrimestre, des cooptés 6h Cuistax sont élus afin de commencer l’organisation de l’édition suivante. Légalement ils sont non responsables, ils seront encadrés par le bureau ainsi que les délégués 6h Cuistax en poste.”

Vote :

Oui : 25

Non : 1

Abstention : 1

La proposition 1 est donc acceptée

● Polycule

Article 2 du ROI : “ *Composition du conseil*

- Président : s’occupe de la coordination du bureau, assure la gestion journalière du cercle, la tenue des réunions et assemblées et la représentation du cercle à différents événements. Lors de la remise de sa candidature, il doit être baptisé, en BA3 minimum, avoir fait au moins une année d’administrateur au sein du bureau et avoir fait au moins deux ans au sein du Conseil d’administration ou être en train de finir sa deuxième année en son sein. Le président ne peut pas faire partie du comité de baptême durant son mandat.

[...]

- Délégué Photos : Il est chargé de prendre des photos à chaque activité organisée par le Cercle pendant l’année et de les rendre consultables. Le délégué doit aussi porter un projet autour de son poste.

-Délégué Polycule : organise le Festival du Court Métrage Etudiant et ses événements annexes, qui mettent en compétition des réalisations cinématographiques venant d’étudiants de toute part.

- Délégué Ballet : s’occupe d’organiser les équipes et les répétitions de tous les ballets nécessaires au bon déroulement des activités du CP : Baptême, Revue, Festival,... “

Article 16 bis du ROI : “ *Le nombre d’administrateurs par poste est limité de la manière suivante : Président (1), Vice-Président (1), Trésorier (1), Secrétaire général (1), Secrétaire-trésorier-adjoint (1), Information (2), Cuistax (3), Revue (3), JobFair (3), Bar (3), Bal et fêtes (3), Conservateurs des collections (2), Folklore (2), Social/Parrainage (1), Sport et loisirs (1), Culture-Librex (1), Musique (1), Engrenage (2), UAE-Alumni-Peyresq-Archives (1), Web (1), Festival (3), Sponsors (1), Ludothèque (1), Sécurité (1), Photos (1), **Polycule (1)** et Ballet (1)”*

Article 23 du ROI : “ *Sont élus lors de cooptations : les délégués Folklore, les délégués Revue, les délégués 6 Heures Cuistax, le délégué Musique, le délégué UAE-AirBr-Peyresq-Archives, les délégués Festival, les délégués JobFair, le délégué Sponsors, le délégué Sports et Loisirs, le délégué Sécurité, **le délégué Polycule**, le délégué Ballet.* “

Proposition 2 : Suppression du poste Polycule

Article 2 du ROI : “ Composition du conseil

- *Président : s’occupe de la coordination du bureau, assure la gestion journalière du cercle, la tenue des réunions et assemblées et la représentation du cercle à différents événements. Lors de la remise de sa candidature, il doit être baptisé, en BA3 minimum, avoir fait au moins une année d’administrateur au sein du bureau et avoir fait au moins deux ans au sein du Conseil d’administration ou être en train de finir sa deuxième année en son sein. Le président ne peut pas faire partie du comité de baptême durant son mandat.*

[...]

- *Délégué Photos : Il est chargé de prendre des photos à chaque activité organisée par le Cercle pendant l’année et de les rendre consultables. Le délégué doit aussi porter un projet autour de son poste.*

- *Délégué Ballet : s’occupe d’organiser les équipes et les répétitions de tous les ballets nécessaires au bon déroulement des activités du CP : Baptême, Revue, Festival,...* “

Article 16 bis du ROI : “ Le nombre d’administrateurs par poste est limité de la manière suivante : Président (1), Vice-Président (1), Trésorier (1), Secrétaire général (1), Secrétaire-trésorier-adjoint (1), Information (2), Cuistax (3), Revue (3), JobFair (3), Bar (3), Bal et fêtes (3), Conservateurs des collections (2), Folklore (2), Social/Parrainage (1), Sport et loisirs (1), Culture-Librex (1), Musique (1), Engrenage (2), UAE-Alumni-Peyresq-Archives (1), Web (1), Festival (3), Sponsors (1), Ludothèque (1), Sécurité (1), Photos (1) et Ballet (1)”

Article 23 du ROI : “ Sont élus lors de cooptations : les délégués Folklore, les délégués Revue, les délégués 6 Heures Cuistax, le délégué Musique, le délégué UAE-AlrBr-Peyresq-Archives, les délégués Festival, les délégués JobFair, le délégué Sponsors, le délégué Sports et Loisirs, le délégué Sécurité, le délégué Ballet. “

Vote :

Oui : 21

Non : 4

Abstention : 4

La proposition 2 est donc acceptée

● **Archives-Peyresq-Alumni-UAE**

Article 2 du ROI : “ Composition du conseil [...] **Vice-président** : assiste le président, remplace le président en cas d’absence de celui-ci, organise le banquet de Sainte Barbe, la JANE et un événement

de grande ampleur. Lors de la remise de sa candidature, il doit être baptisé, en BA3 minimum, et avoir fait au moins un an au sein du Conseil d'Administration ou être en train de finir sa première année en son sein.

[...] Délégué UAE-Alumni-Peyresq-Archives : se charge d'entretenir les liens entre les membres du cercle et l'Union des Anciens Etudiants (UAE) et l'Association Royale des Ingénieurs sortis de l'ULB (Alumni). Il est également responsable de la maison que le cercle possède à Peyresq et de l'entretien et de l'amélioration de son confort. Il est également chargé de l'entretien et du classement des archives du Cercle. Il devra rendre celles-ci consultables facilement."

Proposition 3 : Retrait d'Alumni-UAE, au profit du VP

Article 2 du ROI : " Composition du conseil [...] Vice-président : assiste le président, remplace le président en cas d'absence de celui-ci, organise le banquet de Sainte Barbe et **gère les relations avec la faculté (JANE, JPO), le BEP, les Alumni de l'Ecole polytechnique de Bruxelles, l'UAE.** Lors de la remise de sa candidature, il doit être baptisé, en BA3 minimum, et avoir fait au moins un an au sein du Conseil d'Administration ou être en train de finir sa première année en son sein.

[...] Délégué **UAE-Alumni-Peyresq-Archives** : se charge d'entretenir les liens entre les membres du cercle et l'Union des Anciens Etudiants (UAE) et l'Association Royale des Ingénieurs sortis de l'ULB (Alumni). Il Est également responsable de la maison que le cercle possède à Peyresq et de l'entretien et de l'amélioration de son confort. Il est également chargé de l'entretien et du classement des archives du Cercle. Il devra rendre celles-ci consultables facilement."

Vote :

Oui : 24

Non : 1

Abstention : 3

La proposition 3 est donc acceptée

● Vice-président

Article 9 des statuts : "Le cercle est dirigé par un conseil d'administration. Il se compose d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire général, d'un trésorier, d'un secrétaire trésorier adjoint, et de quarante trois administrateurs au maximum. Les attributions et les responsabilités des administrateurs non prévues par la loi ou les statuts, font l'objet d'un règlement d'ordre intérieur. De plus, deux vérificateurs aux comptes, extérieurs au conseil d'administration, dont les rôles et les responsabilités sont décrites par le ROI, servent à vérifier l'étendue du travail du trésorier et à fournir un avis indépendant aux membres."

Article 12 des statuts : " Les candidatures aux élections directes doivent être adressées à un membre du bureau sortant par écrit au moins une heure avant l'assemblée générale ordinaire. Les membres du bureau, à savoir, les président, vice-président, trésorier, secrétaire général et secrétaire trésorier adjoint doivent être en année spéciale au moment des élections. Les président, vice-président et

trésorier doivent avoir au moins un an d'expérience au sein du conseil d'administration antérieur du C.P."

Article 13 des statuts : *" Les modalités d'élections sont fixées par un règlement d'ordre intérieur. Le nouveau conseil d'administration entre en fonction la semaine suivant les élections. Les 5 membres du bureau entrent en fonction dès leur élection."*

Article 19 des statuts : *"En plus des responsabilités que lui confie le règlement d'ordre intérieur, le vice-président remplace le président en cas d'absence de celui-ci."*

Article 2 du ROI : *" - **Vice-président** : assiste le président, remplace le président en cas d'absence de celui-ci, organise le banquet de Sainte Barbe, la JANE et un événement de grande ampleur. Lors de la remise de sa candidature, il doit être baptisé, en BA3 minimum, et avoir fait au moins un an au sein du Conseil d'Administration ou être en train de finir sa première année en son sein."*

Proposition 4 : Ajout d'un Vice Président Interne

Article 9 des statuts : *"Le cercle est dirigé par un conseil d'administration. Il se compose d'un président, d'un **vice-président interne**, d'un **vice-président externe**, d'un secrétaire général, d'un trésorier, d'un secrétaire trésorier adjoint, et de quarante trois administrateurs au maximum. Les attributions et les responsabilités des administrateurs non prévues par la loi ou les statuts, font l'objet d'un règlement d'ordre intérieur. De plus, deux vérificateurs aux comptes, extérieurs au conseil d'administration, dont les rôles et les responsabilités sont décrites par le ROI, servent à vérifier l'étendue du travail du trésorier et à fournir un avis indépendant aux membres."*

Article 12 des statuts : *"Les candidatures aux élections directes doivent être adressées à un membre du bureau sortant par écrit au moins une heure avant l'assemblée générale ordinaire. Les membres du bureau, à savoir, les président, **vice-présidents**, trésorier, secrétaire général et secrétaire trésorier adjoint doivent être en année spéciale au moment des élections. Les président, vice-président et trésorier doivent avoir au moins un an d'expérience au sein du conseil d'administration antérieur du C.P."*

Article 13 des statuts : *" Les modalités d'élections sont fixées par un règlement d'ordre intérieur. Le nouveau conseil d'administration entre en fonction la semaine suivant les élections. Les 6 membres du bureau entrent en fonction dès leur élection."*

Article 19 des statuts : *"En plus des responsabilités que lui confie le règlement d'ordre intérieur, le vice-président **externe** remplace le président en cas d'absence de celui-ci."*

Article 2 du ROI : *" Composition du conseil [...] Vice-président **externe** : assiste le président, remplace le président en cas d'absence de celui-ci, organise le banquet de Sainte Barbe et gère les relations avec la faculté (JANE, JPO), le BEP, les Alumni de l'Ecole polytechnique de Bruxelles, l'UAE. Lors de la remise de sa candidature, il doit être baptisé, en BA3 minimum, et avoir fait au moins un an au sein du Conseil d'Administration ou être en train de finir sa première année en son sein."*

Vice-président interne : *assiste le président et est responsable de la gestion des locaux de l'association."*

Vote :

Oui : 19

Non : 8

Abstention : 2

La proposition 4 est donc acceptée

● Délégué Colis-Cours

Article 2 du ROI: *“Composition du conseil [...] Secrétaire Trésorier Adjoint : s’occupe de la gestion journalière de la Nestor, se charge de la préparation des colis-cours, assiste le trésorier et le secrétaire général dans leurs tâches.”*

Proposition 5 : Maintien des statuts actuels

“Secrétaire Trésorier Adjoint : s’occupe de la gestion journalière de la Nestor, se charge de la préparation des colis-cours, assiste le trésorier et le secrétaire général dans leurs tâches.”

Vote :

Oui : 18

Non : 11

Abstention : 0

Proposition 6 : Transfert de la tâche au poste de Secrétaire

*“Secrétaire Général : se charge des contacts avec les membres, s’occupe de l’inscription des membres d’honneur, est chargé de la rédaction et de la mise à la disposition des membres des procès-verbaux, **se charge de la préparation des colis cours**. Lors de la remise de sa candidature, il doit être au moins en BA2 et avoir fait au moins 1 an au sein du Conseil d’administration ou être en train de finir sa première année en son sein.*

Secrétaire Trésorier Adjoint : s’occupe de la gestion journalière de la Nestor, se charge de la préparation des colis-cours, assiste le trésorier et le secrétaire général dans leurs tâches.”

Vote :

Oui : 11

Non : 18

Abstention : 0

Proposition 7 : Création d’un poste de délégué Colis-Cours

“Secrétaire Trésorier Adjoint : s’occupe de la gestion journalière de la Nestor, se charge de la préparation des colis-cours, assiste le trésorier et le secrétaire général dans leurs tâches. [...]

Délégué colis-cours : se charge de la préparation et de la vente des colis-cours.”

Vote :

Oui : 3

Non : 26

Abstention : 0

La proposition 5 est donc acceptée. Les propositions 6 et 7 sont *de facto* refusées.

- **Sécurité**

Article 16 bis du ROI : *“Le nombre d’administrateurs par poste est limité de la manière suivante : Président (1), Vice-Président (1), [...], Sponsors (1), Ludothèque (1), Sécurité (1), Photos (1), Polycule (1) et Ballet (1).”*

Proposition 8 : Passage du délégué sécu à 2

Article 16 bis du ROI : *“Le nombre d’administrateurs par poste est limité de la manière suivante : Président (1), Vice-Président (1), [...], Sponsors (1), Ludothèque (1), **Sécurité (2)**, Photos (1), Polycule (1) et Ballet (1).”*

Vote :

Oui : 20

Non : 8

Abstention : 1

La proposition 8 est donc acceptée

- **Délégué Web/Information et Délégué Média**

Article 2 du ROI: *“Composition du Conseil [...] Délégué Web : est responsable des sites internet liés au cercle : de leur mise à jour et de leur bon fonctionnement. Il est également responsable de la maintenance de l’ordinateur de la salle Nestor. Il est également responsable de la maintenance du matériel informatique du cercle.*

[...] *Délégué Information : est responsable de la propagation des informations relatives au cercle par voie d'affichage et par voie informatique. Il est aussi responsable de la promotion audiovisuelle.*"

Proposition 9 : Fusion délégué Web et Information, création délégué Media

"Composition du Conseil [...] Délégué Web : est responsable des sites internet liés au cercle : de leur mise à jour et de leur bon fonctionnement. Il est également responsable de la maintenance de l'ordinateur de la salle Nestor. Il est également responsable de la maintenance du matériel informatique du cercle.

*Délégué Information : est responsable de la propagation des informations relatives au cercle par voie d'affichage et par voie informatique: **réseaux sociaux et sites internet liés au cercle. Il est aussi responsable de la promotion audiovisuelle. Il est également responsable de la maintenance du matériel informatique du cercle.***

Délégué Média: est responsable de la promotion audiovisuelle ainsi que du support dans la création des affiches."

Vote :

Oui : 30

Non : 2

Abstention : 0

La proposition 9 est donc acceptée.

● **Création poste délégué Zytho**

Proposition 10 : création d'un poste de délégué zythologie

Article 2 du ROI: "Composition du Conseil [...] *Délégué zythologie : se charge de la promotion de la zythologie auprès des membres du Cercle Polytechnique*"

Vote :

Oui : 12

Non : 18

Abstention : 3

La proposition 10 est donc refusée.